

Numéro France Travail 10071975943

Mme LACAZE KARINE
3 COTE DE DEZES
15600 ST ETIENNE DE MAURS

Références à rappeler

numéro identifiant 0547402C

AURILLAC, le 15 juillet 2025

Votre contact en direct

044pierre-jean.fleys@francetravail.net

RELEVÉ DE SITUATION DU 30/06/2025

PERIODE DU 01/06/2025 AU 15/06/2025 (15 jours)													
Juin 2025	Allocations déjà versées						Allocations dues						
	Nb d'alloc. Journalière(s)	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nb d'alloc. Journalière(s)	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	
Aide au retour à l'emploi formation							10	462,60	24,30				438,30
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							5	231,30	12,15				219,15
Allocations dues (1)												657,45	

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations journalières	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Montant net social*	(5) Prélèvements	(6) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 5)	(7) Sommes trop perçues
657,45	0,00	0,00	657,45	0,00	657,45	0,00

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 0,00 €, calculé sur la base d'un taux personnalisé de 0,00 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur www.francetravail.fr, dans la rubrique « Mes attestations ».

*Le montant net social correspond au montant des revenus à déclarer pour avoir droit au RSA et à la prime d'activité. Il est calculé à partir du revenu brut, duquel sont déduites toutes les cotisations et contributions sociales légales obligatoires.

Vous pouvez trouver toutes les informations utiles sur le mode de calcul du montant net social et son usage sur le site du Ministère chargé des Solidarités « solidarites.gouv.fr/le-montant-net-social ».
Le montant net social de l'ensemble de vos revenus est accessible sur le portail « mesdroitssociaux.gouv.fr ».

FRANCE TRAVAIL AUVERGNE-RHONE-ALPES

AFT AURILLAC 9 AV COMMANDANT MONRAISSE 15013 AURILLAC CEDEX

www.francetravail.fr - **3949** Service gratuit + prix appel

ACCES LIBRE DE 8H30 A 12H30 DU LUNDI AU VENDREDI. RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS L'APRES-MIDI SAUF LE JEUDI JEUDI

HCSP
FT14

C44/ID008

FRANCE TRAVAIL AUVERGNE-RHONE-ALPES

Références à rappeler

numéro identifiant 0547402C

Références à rappeler

numéro identifiant 0547402C

REGLEMENT DU 02/07/2025

Règlement de 657,45 euros par virement bancaire au nom de MME LACAZE KARINE HELENE
Domiciliation : FR7616807003324XXXXXXXXXX36 CCBPFRPPGRE

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 15/06/2025

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 16/06/2023 : 548 allocations journalières.

Droit épuisé.

Allocation brute d'un montant journalier de 46,26 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 81,15 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur **www.francetravail.fr**.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- en vous connectant à votre espace particulier à l'adresse **www.impots.gouv.fr**,
- en appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).